

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de référent d'application à la direction du Management et de l'Information

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du Management et de l'Information, un emploi de référent d'application, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Prendre en charge l'intégration des nouvelles applications dans le parc applicatif ;
- Prendre en charge les tâches techniques liées à l'intégration de logiciels (rédactions techniques, reprise de données, interfaces, paramétrage, recette, ...), en collaboration avec les éditeurs/intégrateurs concernés ;
- Assurer le rôle de référent.e application en lien avec le gestionnaire d'application de la direction métier. Dans ce cadre, assurer le support de niveau 3 avec le soutien de l'éditeur. Apporter votre expertise pour accompagner les utilisateurs : répondre à leurs demandes, gérer les incidents, proposer des corrections ou contournements, alimenter la base de connaissances.
- Vous prenez en charge les demandes d'évolution et pilotez le déploiement des nouvelles versions. Vous vous coordonnez avec le gestionnaire métier pour la gestion des droits, le paramétrage et l'organisation des formations ;
- Proposer des améliorations et traitements préventifs pour optimiser le maintien en conditions opérationnelles ;

- Accompagner la DIS (Direction des Infrastructures et Services) à l'occasion de la mise en place de logiciels ou dans le cadre de la résolution des problèmes (participation au diagnostic, vérification du bon fonctionnement) ;
- Participer à l'informatisation des directions métiers au travers de projets informatiques de petite ou moyenne importance ;
- Se rendre parfois sur différents sites de la collectivité (bibliothèques, mairies, musées) lorsque l'intervention est nécessaire sur un dispositif matériel pour une anomalie ou une évolution ;
- Développer des scripts, requêtes et interfaces applicatives ;
- Maintenir à jour la documentation et les éléments descriptifs des applications.

Décide,

Article 1 : L'emploi de référent d'application à la direction du Management et de l'Information est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien, à savoir au minimum 373 et au maximum 592, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

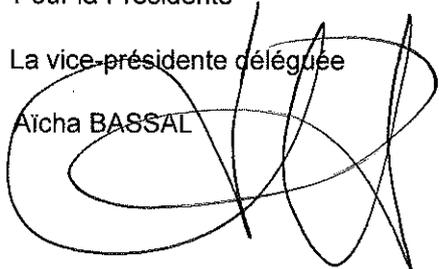
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **29 JAN. 2025**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

31 JAN. 2025